CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E167293** **VALABLE JUSQU'AU** **19/01/2027**

ÉDITÉ LE 28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2015

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 28/10/2024

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2020B01211

Siret : 813 732 104 00043

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 8030383

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 321 788

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 321 788

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : AXEL VERRIERE MENUISERIE

Sigle : AXEL VERRIERE MENUISERIE

259 RUE DES CHARTINIERES
LOT 2A
PARC DU COLVERT
01120 DAGNEUX

Téléphone : 09 81 84 22 22 **Fax :**

Portable : 06 60 91 40 75

Responsabilité légale :
VERRIERE AXEL GÉRANT

Site Internet : http://www.axelverriere-menuiserie.com

E-mail : contact@axelverriere-menuiserie.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 922 616 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112	Agencement (Technicité confirmée)	7	23/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/01/2026 12:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.